

Concertation sur la liaison souterraine en courant continu France-Espagne**Atelier territorial 3 - Centre
Réunion 2 - 15 décembre 2009 - Mairie de Trouillas****Compte-rendu****Présents**

| | |
|------------------------|--|
| M. Jean Amouroux | Maire de Tresserre |
| M. Rémy Attard | Maire de Trouillas |
| M. Jordi Ayats | Collectif Non à la THT |
| M. Henri Badie | Adjoint au maire de Banyuls-dels-Aspres |
| M. Jean-Louis Chambon | Maire de Canohès |
| M. Pierre Dupouy | Cabinet de Jacqueline Irlès |
| Mme Jeanine Lancien | Cabinet de Jacqueline Irlès |
| Mme Nicole Lara | Conseillère, mairie de Ponteilla-Nyls |
| M. Claude Marcon | Collectif Non à la THT |
| M. André Marie | Maire de Banyuls-dels-Aspres |
| M. Jean-Claude Péralba | Maire de Villemolaque, Président du Sydeco THT66 |
| M. Francesc Pougault | Defensa de la Terra |
| M. Louis Puig | Maire de Ponteilla-Nyls |
| M. Jean Roque | 1er Adjoint de M. Caseilles, mairie de Toulouges |
| M. René Salmon | Defensa de la Terra |
| M. François Bertault | CNDP |
| M. Jannick Boulin | Concertant du projet France-Espagne |
| M. Yves Decoeur | Directeur du Projet France-Espagne et Directeur général de INELFE |
| M. Jean-Marc Pagès | Bureau d'études Géokos |
| Mme Nathalie Canevet | Secrétariat Logistique |
| Mme Isabelle Lilli | Secrétariat Logistique |

PREAMBULE

- Cette seconde réunion de l'atelier 3 (Centre), s'inscrit dans le cadre de la concertation sur le projet de liaison France-Espagne en courant continu (phase 2).
- Les discussions de cet atelier portent sur le tracé depuis le point « PK0 » (point de raccordement de la LGV actuelle à son prolongement futur vers Montpellier), jusqu'au croisement entre la LGV et la RD 900, aux abords du Boulou.
- La réunion se déroule sous la présidence de Jean-Claude Péralba, maire de Villemolaque et Président du Sydeco THT 66, et en présence de Monsieur Bertault, représentant la CNDP.

1. POINT SUR LES DEMARCHES EN COURS ET PRECISION SUITE A LA 1^{ERE} REUNION

Plusieurs points de vigilance avaient été évoqués par les participants lors de la première réunion de l'atelier. Le maître d'ouvrage apporte les précisions suivantes :

Fibre optique

Le maître d'ouvrage consulte actuellement les différents opérateurs de télécommunication pour localiser précisément la fibre optique qui chemine le long du fuseau. Il n'a pas à ce jour obtenu toutes les réponses. Toutefois, M. Decoeur indique que le réseau de fibre optique est facile à déplacer le cas échéant. Il ajoute que la liaison électrique peut longer sans problème une fibre optique puisqu'il s'agit d'un matériau insensible, tant thermiquement qu'électriquement.

Réseau de raccordement à la station d'épuration de Ponteilla-Nyls

Interrogée par le maître d'ouvrage, la SAUR n'a fait état d'aucune canalisation proche de la LGV. Et pour cause : M. Puig précise qu'il ne s'agit pas de canalisations existantes, mais d'un projet de raccordement entre les stations de Ponteilla et de Nyls, pour lequel, à ce jour, seuls les fourreaux sont en place, et parfaitement visibles. Ce point sera donc à regarder directement avec la commune.

Risque d'infiltration au niveau du bassin de Basse Castelnou

Le maître d'ouvrage a prévu de prendre contact avec le syndicat compétent.

Vignes à arracher à Canohès et à Ponteilla-Nyls

A plusieurs endroits -au niveau de la RD 23 et RD 23 a notamment- entre le grillage de la LGV et la vigne, le passage ménagé en bout de rang pour les engins agricoles est trop étroit pour insérer la liaison électrique; il sera nécessaire d'arracher 3 mètres de vigne en lisière des parcelles. Les propriétaires seront indemnisés.

2. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LES CHAMPS MAGNETIQUES

La conférence téléphonique du 2 décembre avec M. Le Ruz a permis de valider la méthode de calcul présentée par le maître d'ouvrage pour prévoir le champ magnétique.

En réponse aux questions posées lors de cette réunion, le maître d'ouvrage présente des compléments d'information sur les calculs de champ magnétique statique.

Pour chaque configuration type étudiée, on a mis en regard le schéma en coupe de la liaison avec la courbe du champ magnétique correspondante, mesurée à 1 m du sol, et à une échelle identique. Cette nouvelle présentation permet d'établir le lien entre la configuration de la ligne et le champ généré.

La plupart du temps, la valeur¹ maximale du champ magnétique statique calculé s'observe à l'aplomb des paires de conducteurs : c'est le cas en coupe courante (avec un maximum de l'ordre de 45 μT), au niveau des chambres de jonction (maximum de l'ordre de 80 à 90 μT) et en cas de forage droit sous route (de l'ordre de 90 μT maximum).

La valeur calculée la plus haute, soit environ 140 μT sur quelques mètres, concerne les zones d'épanouissement des câbles avant les passages en sous-œuvre. Dans cette situation, les pics de la courbe sont excentrés par rapport à l'axe de la liaison et s'observent à l'aplomb du câble le plus à l'extérieur pour chaque paire.

La valeur de champ la plus faible, de l'ordre de 25 μT , correspond au calcul pour un forage dirigé à 14 m de profondeur, au franchissement d'un ouvrage de type autoroute A9 par exemple.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage a étudié deux cas particuliers supplémentaires :

- **calcul du champ magnétique à une hauteur de 0.50 m** au-dessus du sol (au lieu de 1 m) : les valeurs précédemment citées augmentent alors de 50% environ, ce qui donne en section courante une valeur de 70 μT .

A la demande du Collectif Non à la THT, le maître d'ouvrage s'engage à donner les valeurs obtenues à 0.50 m du sol pour le cas de l'épanouissement des câbles, au passage d'agouilles ou de piste cyclable, par exemple. Cette information sera annexée au présent compte-rendu.

- cas où **une seule paire de câbles est en fonctionnement**, l'autre paire ayant une intensité nulle : en section courante, on obtient alors environ 37 μT au lieu de 46 μT . C'est donc une variation peu significative du champ par rapport à la situation de référence (10% environ).

¹ les valeurs indiquées ici sont calculées à 1 m au-dessus du sol et hors champ magnétique terrestre.

3. EXAMEN DU TRACE ET DES POINTS SINGULIERS

- **Commune de Toulouges**

A partir du point PK0, la commune opte pour le **tracé en bordure ouest de la LGV**.

- **Commune de Canohès**

Dans la continuité de Toulouges, **Canohès retient également le tracé à l'ouest de la LGV**.

Remarque : le passage de la D 612a se fera en forage droit.

- **Commune de Ponteilla-Nyls**

Le tracé retenu s'inscrit toujours à **l'ouest de la LGV sur la commune de Ponteilla**.

Remarque : pour la traversée de la D23 et de la D.23a, à la demande du maire M. Puig , le passage en forage droit se fera au plus près de la LGV. Le contournement des talus par un passage en bordure de la route, initialement envisagé, a été abandonné.

- **Commune de Trouillas**

A Trouillas, **les tracés Est et Ouest sont encore en balance entre la Canterrane et le Réart** (le temps que le maire puisse avoir un échange sur ce point avec ses adjoints).

En effet, au franchissement de la Canterrane, il est techniquement possible de passer côté est de la LGV, avec un léger inconvénient toutefois : une traversée de la rivière à la perpendiculaire n'est pas envisageable du fait de la configuration du pont, ce qui oblige à passer longitudinalement dans le lit de la rivière sur une distance de quelques dizaines de mètres, ce qui expose plus la liaison à des désordres potentiels en cas de crue de la rivière.

En revanche, l'inversion de côté est facilement réalisable au franchissement du Réart.

Le maître d'ouvrage indique sa préférence pour le tracé Ouest, pour des raisons d'ordre techniques (éviter le passage dans le lit de la Canterrane) et environnementales (présence à l'est de la LGV d'une espèce d'oiseau rare, l'œdicnème criard).

Les élus de Trouillas penchent également pour l'option ouest ; ils ont demandé de préciser leur position ultérieurement par courrier.

Ce courrier a été adressé au secrétariat logistique le 5 janvier dernier - cf rubrique « relevé de conclusions » page 6 du présent compte-rendu.

- **Commune de Villemolaque**

Le tracé à l'ouest de la LGV est, suite aux discussions avec le maître d'ouvrage, approuvé par M. Péralba sous réserve des conditions suivantes :

Remarques : le tracé ouest intègre plusieurs **aménagement**s par rapport à la première proposition de RTE.

- ✓ Entre le Réart et la D 37 a, la liaison passera entre les deux talus, à l'intérieur de la clôture de la LGV, ce qui permet de s'éloigner de vergers présents à ce niveau.
- ✓ Pour le passage en sous-œuvre de l'A9, la solution retenue, en accord avec le maire, est celle d'un forage dirigé long positionné à l'ouest de la LGV.

Le Maître d'ouvrage indique qu'après vérification auprès de son prestataire, le bassin étanche situé à l'est de la LGV, interdit d'envisager un forage dirigé côté est.

Parallèlement, un repérage précis du terrain réservé pour implanter la future station d'épuration de Villemolaque a permis de s'assurer qu'il y a suffisamment de place entre la station d'épuration et la LGV pour le forage dirigé.

- ✓ Au sud de la commune, comme évoqué lors de la réunion précédente, la ligne pourra effectivement s'intégrer dans des terrains délaissés par TP Ferro et à l'intérieur de la clôture LGV, moyennant un déplacement de celle-ci.

- **Commune de Banyuls dels Aspres**

La commune s'est prononcée pour un passage à l'ouest de la LGV.

Ce tracé suppose un passage sur l'aire d'autoroute du Village Catalan, au niveau du parking poids lourds, propriété d'Autoroutes du Sud de la France (ASF).

Le maître d'ouvrage a engagé des discussions avec le gestionnaire autoroutier et compte bien peser de tout son poids pour obtenir l'accord d'ASF sur cette possibilité de passage.

Néanmoins, à aujourd'hui, il ne peut s'engager sur l'aboutissement de cette négociation. En effet, ASF est en pleine révision de ses contrats de concession, et projeterait un réaménagement des installations hôtelières sur cette aire, ce qui rend la discussion plus compliquée que prévu.

En cas d'échec de la négociation, le président de l'atelier indique que les élus seraient vraisemblablement défavorables à toute autre option.

- **Commune de TRESSERRE**

La commune ne voit pas d'objection à passer à l'Ouest de la LGV.

Remarque : Le passage sous la RD 900 et la voie ferrée se ferait par un forage droit.

A priori le raccordement précédent de la LGV à la voie ferrée indiqué sur les plans, et qui a été déposé, ne sera pas à nouveau rétabli par TP Ferro. Auquel cas, le maître d'ouvrage propose dès le franchissement de la déviation de la RD 900 et de la voie ferrée, de se coller au plus près de la LGV côté ouest, ce qui permet de s'éloigner de l'habitat en bordure de la RD 900.

4. RELEVÉ DE CONCLUSIONS

- Sur le territoire de l'atelier 3, le tracé à l'Ouest de la LGV, préconisé par le maître d'ouvrage, semble approuvé par les participants, sous réserve que les élus de Trouillas confirment leur choix. **La confirmation écrite de M. Attard, Maire de Trouillas, est parvenue au secrétariat logistique le 5 janvier 2010, en ces termes :**

« Sur le secteur concerné, côté ouest, on relève un linéaire important de parcelles en landes, des vignes, et un verger d'amandiers.

Ce constat n'amène pas de raisons particulières et suffisantes pour envisager un autre passage, côté est. En conséquence, nous n'avons pas d'objections sur le passage du tracé côté ouest de la LGV, cependant nous demandons la préservation des plantations d'amandiers. »

- En vue de la troisième réunion de l'atelier 3, il est demandé au maître d'ouvrage RTE d'apporter un complément d'information sur les valeurs de champ magnétique attendues pour chaque catégorie de points singuliers rencontrée sur le tracé qui vient d'être défini.
- Le maître d'ouvrage doit également calculer les valeurs de champ obtenues à 0.50 m du sol pour le cas de l'épanouissement des câbles, au passage d'agouilles par exemple.
- Il est aussi attendu que le maître d'ouvrage apporte une réponse ferme concernant l'accord de ASF pour le passage de la liaison sur l'aire du Village Catalan.

Documents mis à la disposition des participants :

- Les participants recevront prochainement un exemplaire actualisé du plan parcellaire au 1/10 000ème présentant le tracé retenu sur le territoire de l'atelier 3.
- Le projet de compte rendu sera adressé par le secrétariat logistique à M. Peralba qui le validera. Le document sera alors diffusé en version projet, étant entendu que la version définitive sera validée lors du prochain atelier. Il intègrera la confirmation de l'option retenue par la mairie de Trouillas.

Agenda

- La troisième réunion de l'atelier 3 est fixée au **mardi 12 décembre 2009 à 14h30**, à la mairie de Trouillas.